

Charte ERASMUS ELARGIE (Stages étudiants)

L'IFSI de Laxou, structure de formation en soins infirmiers, a pour ambition de proposer une offre pédagogique qui s'adapte au contexte sanitaire et social européen, en constante évolution.

Créé en janvier 1974, le centre de formation des infirmiers de secteur psychiatrique, s'est adapté aux réformes successives de l'appareil de formation.

Avec le décret du 23 mars de 1992, il devient Institut de Formation en Soins Infirmiers et forme des professionnels polyvalents et compétents pour l'exercice dans les diverses disciplines du soin.

Dès 1997, plusieurs partenariats européens sont établis, à partir d'une convention avec l'école de santé publique de la faculté de médecine de Nancy, encourageant une mobilité des étudiants à l'occasion de stages, notamment dans la discipline de la santé publique.

Depuis 2000, L'IFSI est engagé dans une démarche qualité.

Partie I : Stratégie-objectifs

a1) Politique de formation :

L'enseignement s'appuie sur **un système d'apprentissage** ayant pour valeur phare l'autonomisation et la responsabilisation progressive des étudiants dans la prise en charge de la formation. Il est fondé d'une part sur des valeurs humanistes qui tiennent compte de la primauté de la personne et d'autre part sur un réseau de professionnels efficaces partageant une vision pédagogique commune, centrée principalement sur l'étudiant-apprenant. Cette politique se traduit par **le triptyque suivant** :

- **Relier** : théorie et pratique, en utilisant des méthodes de recherche et d'intervention, adaptées aux situations actuelles (permettant l'anticipation des situations futures) : en prenant appui sur une formation en alternance, dispensée par des professionnels de santé qualifiés et des universitaires.
- **Transférer** : transformer les savoirs en compétences à utiliser lors de situations nouvelles
- **Réguler** : encourager, promouvoir la réussite des étudiants et accompagner les étudiants en difficultés par un coaching pédagogique individuel et/ou collectif

a2) Objectifs des activités :

Pour les étudiants :

- **Valoriser** les mobilités des étudiants dans le cadre d'un supplément au diplôme
- **Pérenniser** les financements liés à l'obligation de mobilité des étudiants
- **Accueillir** au moins 10% de notre quota d'étudiants par promotion: soit 8 étudiants en mobilité entrante et ce pour une période d'enseignement théorique et clinique
- **Encourager** 10% de mobilité sortante.

Pour le personnel administratif et enseignant :

- **Encourager** la mobilité entrante et sortante
- **Favoriser** les échanges transculturels et mutualiser les pratiques pédagogiques au bénéfice des étudiants

a3) Mobilité individuelle et projet multi latéraux

- **Conforter** par une mobilité le partenariat-existant depuis 2004- avec un organisme estampillé de l'Université de Cambridge pour un enseignement de l'anglais médical.
- **Développer** des partenariats nouveaux en priorité avec les pays transfrontaliers (Belgique-Luxembourg-Allemagne)
- **Créer** des partenariats avec des pays de l'Europe de l'Est (Bulgarie-Roumanie) à partir du réseau Fine Europe¹ auquel l'IFSI adhère.

b) Actions Erasmus dans le cadre de la politique de non discrimination

- **Organiser** la mobilité dans la plus grande rigueur et dans le respect des principes du programme « Life Long learning » visant à garantir l'égalité des chances
- **Accueillir** toute population estudiantine et éventuellement celle présentant une diminution de l'acuité auditive pour valoriser l'enseignement facultatif du langage des signes proposé depuis 2004.
- **Favoriser** la promotion de la cohésion économique et sociale en préparant l'accueil logistique des étudiants (hébergement, repas, programme culturel etc..)
- **Recevoir** des étudiants et des enseignants à mobilité réduite en offrant des locaux adaptés (ascenseur-toilettes handicapés)

Partie II : Qualités des activités de mobilité académique :

- **Création d'une cellule de relations internationales interne :** outil de visibilité, de traçabilité, de soutien, d'aide et de conseils en regard de la politique d'ouverture de l'IFSI. Elle est constituée d'une équipe de 5 personnes : une responsable pédagogique, une enseignante, une coordinatrice Erasmus, un agent administratif, un représentant des étudiants. En outre cette cellule **travaille en collaboration** avec la structure de formation du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy tant au niveau de l'offre de stages (depuis 1992) que des disciplines académiques proposées dans le cadre de modules à options autour de pratiques innovantes : Communication du savoir infirmier-Ethique médicale-Technique de médiation à la relation -Culture et soins .Ces enseignements peuvent être proposés à la mobilité entrante.
- **La mobilité sortante des étudiants** peut s'envisager durant le 2^{ème} semestre de la 3^{ème} année d'études; cette période se situe de la dernière semaine d'octobre à la 2^{ème} semaine de janvier; Elle alterne 8 semaines de stages cliniques, 2 semaines

¹ Site web de Fine Europe : <http://www.fine-europe-eu/>

d'enseignement théorique et 2 semaines de découvertes culturelles. Cette mobilité a été envisagée sur les curricula existants et à venir (réforme LMD).

La mobilité entrante peut s'effectuer sur les mêmes périodes.

- **L'enseignement de l'anglais médical** est dispensé à un groupe d'étudiants et à 2 formateurs.
- **L'institut est adossé à un établissement départemental spécialisé en santé mentale** et dispose d'une offre de stages en psychiatrie de l'adulte et de l'enfant. De plus une convention est établie avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy et des établissements privés pour l'ensemble des autres disciplines médecine-chirurgie-obstétrique etc.
- **Afin de favoriser la mobilité enseignante**, le plan de formation continu permet de développer des compétences spécifiques. La participation des formateurs à ce type d'actions permet de les associer à cette mobilité selon leurs compétences spécifiques.

Partie III : Qualité des stages de étudiants

Les stages sont obligatoires pour la délivrance du diplôme. Ils constituent un temps d'apprentissage incontournable d'une pratique professionnelle.

La répartition des stages s'effectue sur la base de 35h/semaine; Disciplines et durées sont réglementées.

L'offre de stage proposée, aux étudiants fait l'objet d'une **validation** par les organismes de tutelle à partir d'une présentation et d'un agrément en conseil pédagogique. Chaque stage fait l'objet d'une **convention tripartite** : Organisme d'accueil- Etudiant- Institut de formation .

Des conditions d'accueil sont formalisées : identification d'un référent, d'un tuteur, nombre d'heures à effectuer et période couverte par la convention. Un dossier de stage (portfolio) accompagne chaque étudiant; il fait état des modules validés, de la liste exhaustive des soins enseignés et pratiqués et ce, à la date d'arrivée en stage. **Des objectifs institutionnels** sont formalisés et adaptés à chaque discipline. Ils peuvent être complétés par des objectifs personnalisés de l'étudiant.

Des supports d'évaluation concernant la notation du stage et les examens cliniques (mises en situation professionnelle) sont réalisés et organisés avec les professionnels de terrain et remis à chaque étudiant en fin de formation.

Un double de ce **dossier est conservé** au sein des archives.

Des critères précis formalisés permettent de s'assurer de la qualité pédagogique des terrains de stage et du suivi des étudiants.

Des référentiels d'encadrement ont été travaillés en partenariat entre l'institut de formation et les organismes d'accueil.

Dans le cadre **de la démarche qualité**, un suivi des effets indésirables permet la traçabilité et la mise en place d'actions correctives pour chaque partenaire. L'institut guide et conseille l'étudiant dans le choix des stages selon son projet professionnel et son travail de fin de formation. La soutenance est organisée en invitant des professionnels de terrain. Ces derniers valident les examens cliniques du diplôme d'état.